

**Projet d'arrêté urgent de Mme Liliane Johner, MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Guy Savary et Christian Zaugg: «Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève».**

(accepté par le Conseil municipal lors  
de la séance du 3 mai 2000)

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant que:

- l'échec de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle a marqué un tournant dans la problématique du commerce mondial, face aux revendications citoyennes et environnementales qui se sont exprimées à cette occasion;
- de nombreuses organisations se sont rencontrées à Bangkok lors de la Xe Conférence des Nations Unies pour le développement (Cnuced) telles que: Via Campesina, Attac ou Jubilé 2000; mouvements qui ont souhaité mettre en place un plan d'action coordonné afin de répondre aux défis qui attendent le monde de demain;
- un rendez-vous a été fixé par ces derniers à Genève, du 22 au 25 juin 2000, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies qui traitera des questions sociales cinq ans après la Conférence de Copenhague;
- le budget de cette rencontre a été évalué à 150 000 francs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

*arrête:*

*Article premier.* - Le Conseil municipal, solidaire de cette démarche, décide de soutenir la rencontre organisée par l'Appel de Bangkok en ouvrant un crédit de 50 000 francs pour cette manifestation.

*Art. 2.* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année 2001.